



CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2017

PROJET DE DELIBERATION

RAPPORTEUR : Monsieur SAINT PIERRE

Service Juridique
et Assemblées

Service émetteur : Juridique et Assemblée

MOTION
Compteurs Linky

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ENEDIS déploie depuis plusieurs mois un nouveau compteur électrique dit « intelligent » Linky.

Suite aux informations communiquées par certains habitants refusant ces installations électriques, la Municipalité, propriétaire du réseau de distribution et de ces compteurs électriques, mais dans l'incapacité juridique d'interdire ce déploiement (cf TA Montreuil du 7 décembre 2017 – Commune de Saint-Denis), rappelle qu'elle est cependant garante de la sécurité des biens et des personnes de sa commune.

En conséquence, la Municipalité entend être ferme face à ENEDIS en lui demandant de bien vouloir, d'une part renforcer sa communication auprès des Millavois-e-s, et d'autre part respecter les refus d'installation opposés par des habitants de Millau et ainsi assumer pleinement sa mission dans les meilleures conditions.